



Bail co location - départ / arrivée

Par **pritikana**, le **11/01/2012** à **19:38**

Bonjour,rnrnMa question concerne une colocation. L'une des 3 co locataire a quitté le domicile et a fait parvenir à l'agence un courrier recommandé indiquant son départ et son souhait d'être retiré du bail. Or, l'agence prétend ne pas pouvoir prendre en compte son départ, ils veulent qu'un nouveau contrat soit fait. Pour ce faire elle demande que l'ensemble des habitants déposent le préavis de résiliation afin de pouvoir en refaire un. Ont-ils le droit d'obliger l'ensemble des personnes a déposer préavis pour le départ d'une seule d'entre elle. Y'a t il une garantie si le préavis est déposé que la maison nous soie relouée? Il semblerai qu'ils souhaitent nous refaire payer les frais d'agence, ainsi que la caution et surement même augmenter le loyer. Pour ma part, je souhaite me porter au bail puisque je m'y suis installée avec mon ami. Ma demande de mise en règle a été repousser à cause pour le mêmes raisons, c'est a dire pour tout changement au contrat, tous les co locataires doivent d'abords déposer leur préavis pour refaire un contrat avec de nouvelles données. L'agence ne eut pas faire d'avenant...rnrnJ'espère avoir une réponse bientôt.rnrnMerci d'avance

Par **edith1034**, le **11/01/2012** à **20:12**

oui tout à fait tout le monde part ou personnernrnil faut retrouver un remplaçant pour signer le nouveau contrat qui coutera à tous si c'est une agencernrndésolée pour cette réponsernrnpour tout savoir sur la locationrnrn<http://www.fbis.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Par **pritikana**, le **14/01/2012** à **16:23**

Merci pour cette réponse !

Par **edith1034**, le **15/01/2012** à **08:59**

bien à vous !